

**324**

**PR5.1.7**

Projet Oléoduc Énergie Est de  
TransCanada – section québécoise

**6211-18-018**

## **Annexe 2-2**

### **Pages de remplacement relatives à la Demande**

Le tableau 2-1 résume les composantes principales du Projet. La figure 2-1 illustre le tracé du pipeline et ses composantes principales. Les Volumes 12A à 12L contiennent les cartes générales et des cartes détaillées du tracé du Projet à des échelles de 1:200 000 et 1:50 000, respectivement.

Des infrastructures temporaires seront nécessaires durant la construction. Les infrastructures liées aux travaux de construction sont habituellement aménagées dans des espaces de travail temporaires et comprennent les chemins d'accès, les zones d'entreposage et aires de dépôt, les sites d'emprunt et les carrières, les aires de stockage des entrepreneurs, les entrepôts et les camps de construction. Pour de plus amples renseignements, voir la section 2.7.10 Infrastructures temporaires et le Volume 7, section 2.9 : Construction – Infrastructure et travaux liés à la construction.

**Tableau 2-1 : Aperçu des composantes principales du Projet**

Composante <sup>1</sup>	Alberta	Saskatchewan	Manitoba	Ontario	Québec	Nouveau-Brunswick	Total
Nouvelle canalisation principale (km) <sup>2</sup>	281	3	–	104	693	407	<b>1 489</b>
Canalisations latérales et pipelines d'interconnexion (km) <sup>2</sup>	–	2	58	0	30	8	<b>98</b>
Tronçons de pipeline convertis (km) <sup>2,3</sup>	–	610 <del>3</del>	465	1 927 <del>8</del>	–	–	<b>3 003<del>6</del></b>
<b>Longueur totale du pipeline</b>							<b>4 592<del>3</del></b> <sup>2,3</sup>
N <sup>bre</sup> de vannes	28	64	48	179	124	64	<b>507</b>
N <sup>bre</sup> de stations de pompage	5	12	9	30	11	5	<b>72</b>
N <sup>bre</sup> de terminaux de réservoirs	1	1	–	–	1	1	<b>4</b>
N <sup>bre</sup> de terminaux maritimes	–	–	–	–	1	1	<b>2</b>
N <sup>bre</sup> d'installations de comptage de transfert de propriété	1	–	1	–	2	1	<b>5</b>
N <sup>bre</sup> de vannes de régulation de la pression	–	1	–	–	–	–	<b>1</b>
Note : 1. Le tracé définitif du pipeline et le nombre final de stations sont assujettis à des évaluations techniques et environnementales sur le terrain, au résultat de l'engagement des Autochtones et de la participation des parties prenantes, à l'acquisition de terrains et à la consultation des organismes de réglementation. 2. Les chiffres figurant dans ce tableau sont arrondis. 3. Les nombres indiqués sur cette ligne comprennent les réalignements du tracé autour des installations existantes de TransCanada et pour prévoir trois franchissements de cours d'eau par un pipeline d'un diamètre de 1 067 mm (NPS 42) totalisant environ <b>9,25,4</b> km.							

- en utilisant un tracé parallèle aux aménagements linéaires existants lorsque possible;
- en diminuant le nombre et la complexité des franchissements des cours d'eau;
- lorsque possible, en évitant les zones :
  - comprenant des terrains instables ou des sols problématiques;
  - où la présence d'espèces protégées par le gouvernement fédéral ou le gouvernement provincial est connue;
  - possédant un statut spécifique, comme les parcs, les aires protégées, les cimetières et les sites historiques;
  - ayant des concentrations de résidences rurales et de développements urbains;
  - revêtant une importance culturelle pour les Premières Nations et les Métis;
- en tenant compte des commentaires des communautés et organisations des Premières Nations et des Métis, des propriétaires fonciers et des autres parties prenantes;
- en consultant les organismes de réglementation pour bien comprendre les aspects pouvant être considérés lors de l'élaboration du tracé.

En appliquant ces critères, Énergie Est a établi un tracé des nouveaux pipelines de telle sorte qu'environ 55 % de l'emprise des nouvelles canalisations principales requises pour le Projet suit des aménagements linéaires existants. Les emprises parallèle et non parallèle le long de la canalisation principale d'Énergie Est sont résumées au tableau 2-2 et illustrées à la figure 2-2.

Les tracés choisis pour chaque nouveau tronçon de la canalisation principale, ainsi que pour les canalisations latérales et les pipelines d'interconnexion, sont décrits au Volume 4A, section 3 : Renseignements spécifiques relatifs au pipeline et sont illustrés dans les Volumes 12A à 12L.

Pour de plus amples renseignements, voir le Volume 4A, section 2.2 : Critères de sélection du tracé et le Volume 11, section 2.1 : Tracé du pipeline. Voir aussi l'ÉES, Volume 1, section 4 : Sélection du tracé et des sites.

**Tableau 2-2 : Emprises parallèle et non parallèle de la canalisation principale d'Énergie Est**

Nom	Emprise parallèle (km) <sup>1</sup>	Emprise totale (km) <sup>1</sup>	Emprise parallèle (%) <sup>2</sup>
Tronçon de l'Alberta	234	284	82
Tronçons à convertir :	3 000	3 003 <del>6</del>	100
Tronçon de l'est de l'Ontario	81	104	78
Tronçon du Québec	386	693	56
Tronçon du Nouveau-Brunswick	110	407	27
<b>Total</b>	<b>3 811</b>	<b>4 494<del>5</del></b>	<b>85</b>
Note : 1. Les nombres indiqués dans cette colonne ont été arrondis. 2. Les pourcentages indiqués dans cette colonne ont été arrondis.			

**Tableau 2-7 : Tronçons, sections et vannes de la canalisation principale d'Énergie Est**

Nom des tronçons	Nom des sections	Longueur des sections <sup>1</sup> (km)	Province	Type	Nombre de vannes par section
Tronçon de l'Alberta	Section Hardisty	56,5	AB	Nouveaux tronçons	3
	Section Lakesend	59,4	AB		6
	Section Monitor	61,6	AB		5
	Section Oyen	60,6	AB		7
	Section Cavendish	42,9	AB		7
		3,1	SK		1
Tronçon des Prairies <sup>2,3</sup>	Section McNeill	14,4	SK	Conversion	0
	Section Liebenthal	59,1	SK		5
	Section Cabri	54,353,6	SK		5
	Section Stewart Valley	49,4	SK		6
	Section Herbert	57,156,3	SK		3
	Section Chaplin	59,9	SK		6
	Section Caron	52,06	SK		6
	Section Belle Plaine	53,1	SK		5
	Section Regina	48,748,1	SK		4
	Section Kendal	52,7	SK		5
	Section Grenfell	56,9	SK		5
	Section Whitewood	52,1	SK		5
	Section Moosomin	2,82,4	SK		5
		52,8	MB		2
	Section Crandall	46,9	MB		6
	Section Rapid City	52,251,9	MB		6
	Section Wellwood	61,5	MB		7
	Section Portage La Prairie	58,5	MB		6
	Section Oakville	55,2	MB		6
	Section Île-des-Chênes	55,9	MB		5
Section Spruce	64,1	MB	7		
Tronçon de l'ouest de l'Ontario <sup>3</sup>	Falcon Lake	18,1	MB	Conversion	3
		52,7	ON		2
	Section Kenora	63,7	ON		5
	Section Vermilion Bay	70,5	ON		4
	Section Dryden	61,9	ON		5
	Section Ignace	62,5	ON		5
	Section Martin	69,8	ON		4
	Section Upsala	58,0	ON		6
	Section Dog River	72,5	ON		6
	Section Eagle Head	66,866,6	ON		6
	Section Nipigon	64,0	ON		4
Section Jellicoe	69,9	ON	5		

**Tableau 2-7 : Tronçons, sections et vannes de la canalisation principale d'Énergie Est (suite)**

Nom des tronçons	Nom des sections	Longueur des sections <sup>1</sup> (km)	Province	Type	Nombre de vannes par section
Tronçon du nord de l'Ontario <sup>3</sup>	Section Geraldton	47,5	ON	Conversion	6
	Section Klotz Lake	87,6	ON		5
	Section Hearst	62,5	ON		6
	Section Calstock	<del>68,968,8</del>	ON		6
	Section Mattice	57,2	ON		6
	Section Kapuskasing	<del>62,161,9</del>	ON		6
	Section Smooth Rock Falls	71,7	ON		9
	Section Potter	69,9	ON		6
	Section Ramore	<del>61,361,2</del>	ON		5
	Section Kirkland Lake	64,5	ON		6
	Section Halleybury	63,6	ON		5
	Section Marten River	68,1	ON		5
Tronçon du raccourci de North Bay <sup>3</sup>	Section North Bay	73,1	ON	Conversion	8
	Section Mattawa	67,6	ON		5
	Section Deux Rivières	77,5	ON		7
	Section Pembroke	69,1	ON		8
	Section Renfrew	72,1	ON		7
	Section Stittsville	71,3	ON		8
Tronçon de l'est de l'Ontario	Section Iroquois	65,8	ON	Nouveaux tronçons	4
	Section Alexandria	38,2	ON		8
Tronçon du Québec	Section St-André Est	23,7	QC	Nouveaux tronçons	1
	Section Lachute	73,6	QC		6
	Section Mascouche	75,0	QC		7
	Section Maskinongé	58,9	QC		12
	Section Saint-Maurice	76,6	QC		15
	Section Donnacona	54,0	QC		11
	Section Lévis	75,4	QC		13
	Section Cap-Saint-Ignace	60,2	QC		14
	Section Saint-Gabriel-Lalemant	81,7	QC		10
	Section Cacouna	40,9	QC		6
	Section Saint-Honoré-de-Témiscouata	65,8	QC		13
	Section Dégelis	7,5	QC		3

**Tableau 2-7 : Tronçons, sections et vannes de la canalisation principale d'Énergie Est (suite)**

Nom des tronçons	Nom des sections	Longueur des sections <sup>1</sup> (km)	Province	Type	Nombre de vannes par section
Tronçon du Nouveau-Brunswick	Section Edmundston	62,7	NB	Nouveaux tronçons	6
	Section Grand Falls	71,5	NB		8
	Section Plaster Rock	58,8	NB		7
	Section Napadogan	92,4	NB		13
	Section Cumberland	61,0	NB		11
	Section Hampton	61,0	NB		11
Total partiel – Nouveaux tronçons de la canalisation principale		281,0	AB	Nouveaux tronçons	28
		3,1	SK		3
		104,0	ON		12
		693,1	QC		111
		407,4	NB		56
Total – Nouveaux tronçons de la canalisation principale		1 488,6			208
Total partiel – Tronçons à convertir <sup>3</sup>		<u>610,1</u>	SK		61
		465,2	MB		48
		1 927,3	ON		166
Total – Tronçons à convertir		<u>3002,6</u>			275
<b>Total - Canalisation principale</b>		<b>4 493,5</b>			<b>483</b>
Note :					
1. Les chiffres figurant dans cette colonne sont arrondis.					
2. Le tronçon des Prairies commence à la station de Burstall (site de vannes MLV 2 de la canalisation principale de TransCanada).					
3. La longueur des tronçons à convertir tient compte de la réorientation mineure du tracé autour des installations existantes de la canalisation principale de TransCanada sur une distance d'environ <u>9,25,4</u> km. Environ <u>4,91,4</u> km des terres traversées par le tracé modifié proposé appartiennent, à l'heure actuelle, à TransCanada (voir la section 3.1.1 du Volume 5 qui traite de la réorientation du pipeline autour des stations de compression et des vannes de la canalisation principale).					

**Tableau 2-8 : Canalisations latérales et pipelines d'interconnexion d'Énergie Est**

Nom	Longueur (km) <sup>1</sup>	Province	Vannes
Canalisation latérale de Cromer	58,0	MB	0
	2,0	SK	3
Canalisation latérale de Montréal	17,2	QC	8
Canalisation latérale de Lévis	10,1	QC	3
Pipeline d'interconnexion de Cacouna	3,0	QC	2
Canalisation latérale du terminal maritime de Saint John	2,2 x 2	NB	4
Pipeline d'interconnexion de Saint John	2,2	NB	2
	1,5	NB	2
<b>Totaux partiels</b>	58,0	MB	0
	2,0	SK	3
	30,3	QC	13
	8,1	NB	8
<b>Total</b>	<b>98,4</b>		<b>24</b>

Anglais	Français
Facility	Installation
Keystone Mainline	Canalisation principale Keystone
Flow Direction	Sens du débit

Les conceptions types relatives aux modifications du débit sont énumérées au Tableau 3-1 et sont présentées aux Annexes Vol 5-4 à Vol 5-9.

Une liste préliminaire des stations de compression qui connaîtront des modifications de débit peut être consultée au Tableau 3-2.

**Tableau 3-1 : Modifications de conceptions types du débit**

Tronçon	Sujet	Numéro de dessin de conception type	Annexe
Ligne des Prairies : ligne 100-4	Modification du débit des stations de compression	4721-01-ML-02-812	Vol 5-4
Ligne des Prairies : ligne 100-4	Modification du débit des vannes de la canalisation principale	4721-01-ML-02-827	Vol 5-5
Ligne du nord de l'Ontario : ligne 100-3	Modification du débit des stations de compression	4721-01-ML-02-822	Vol 5-6
Ligne du nord de l'Ontario : ligne 100-3	Modification du débit des vannes de la canalisation principale	4721-01-ML-07-833	Vol 5-7
Raccourci de North Bay : ligne 1200-2	Modification du débit des stations de compression	4721-01-ML-07-824	Vol 5-8
Raccourci de North Bay : ligne 1200-2	Modification du débit des vannes de la canalisation principale	4721-01-ML-07-838	Vol 5-9

**Tableau 3-2 : Liste préliminaire des emplacements où les stations de compression connaîtront des modifications de débit**

N° de la MLV	Nom de la station	Province	Coordonnées		Tronçon
			Latitude	Longitude	
<a href="#">MLV 5-4</a>	<a href="#">Cabri</a>	<a href="#">SK</a>	<a href="#">50°36'27"N</a>	<a href="#">108°42'24"O</a>	<a href="#">Ligne des Prairies</a>
<a href="#">MLV 9-4</a>	<a href="#">Herbert</a>	<a href="#">SK</a>	<a href="#">50°32'17"N</a>	<a href="#">107°18'33"O</a>	<a href="#">Ligne des Prairies</a>
<a href="#">MLV 13-4</a>	<a href="#">Caron</a>	<a href="#">SK</a>	<a href="#">50°28'54"N</a>	<a href="#">105°51'54"O</a>	<a href="#">Ligne des Prairies</a>
<a href="#">MLV 17-4</a>	<a href="#">Regina</a>	<a href="#">SK</a>	<a href="#">50°23'35"N</a>	<a href="#">104°24'35"O</a>	<a href="#">Ligne des Prairies</a>
MLV 21-4	Grenfell	SK	50°17'12"N	102°56'50"O	Ligne des Prairies
<a href="#">MLV 25-4</a>	<a href="#">Moosomin</a>	<a href="#">SK</a>	<a href="#">50°12'27"N</a>	<a href="#">101°29'09"O</a>	<a href="#">Ligne des Prairies</a>
<a href="#">MLV 30-4</a>	<a href="#">Rapid City</a>	<a href="#">MB</a>	<a href="#">50°04'36"N</a>	<a href="#">99°59'55"O</a>	<a href="#">Ligne des Prairies</a>
MLV 34-4	Portage La Prairie	MB	49°54'49"N	98°31'03"O	Ligne des Prairies

N° de la MLV	Nom de la station	Province	Coordonnées		Tronçon
			Latitude	Longitude	
MLV 49-3	Kenora	ON	49°47'25"N	94°29'26"O	Ligne du nord de l'Ontario
MLV 58-3	Ignace	ON	49°28'45"N	91°57'31"O	Ligne du nord de l'Ontario
MLV 86-3	Hearst	ON	49°45'44"N	84°55'09"O	Ligne du nord de l'Ontario
<u>MLV 88-3</u>	<u>Calstock</u>	<u>ON</u>	<u>49°44'48"N</u>	<u>84°04'27"O</u>	<u>Ligne du Nord de l'Ontario</u>
MLV 92-3	Mattice	ON	49°35'17"N	83°09'55"O	Ligne du nord de l'Ontario
<u>MLV 95-3</u>	<u>Kapuskasing</u>	<u>ON</u>	<u>49°23'24"N</u>	<u>82°26'22"O</u>	<u>Ligne du Nord de l'Ontario</u>
MLV 99-3	Smooth Rock Falls	ON	49°15'17"N	81°37'52"O	Ligne du nord de l'Ontario
<u>MLV 105-3</u>	<u>Ramore</u>	<u>ON</u>	<u>48°25'03"N</u>	<u>80°20'18"O</u>	<u>Ligne du Nord de l'Ontario</u>
MLV 107-3	Kirkland Lake	ON	47°57'39"N	80°01'00"O	Ligne du nord de l'Ontario
MLV 112	Martin River	ON	46°50'50"N	79°48'31"O	Ligne du nord de l'Ontario
MLV 116-3	North Bay	ON	46°22'39"N	79°28'16"O	Ligne du nord de l'Ontario
MLV 1206-2	Deux Rivières	ON	46°14'20"N	78°07'55"O	Raccourci de North Bay
MLV 1211-2	Pembroke	ON	45°44'43"N	77°06'23"O	Raccourci de North Bay
MLV 1217-2	Stittsville	ON	45°13'01"N	75°55'16"O	Raccourci de North Bay

Pour connaître les 6566 emplacements de vannes de la canalisation principale où des modifications de débit seront apportées, consultez l'Annexe Vol 5-10.

Conformément au code Z662-11 de l'Association canadienne de normalisation, toute vanne de la canalisation principale servant au transport de gaz qui est retirée et identifiée pour une remise à neuf fera l'objet d'une évaluation technique afin de s'assurer qu'elle convient au transport du pétrole.

### 3.2 RÉALIGNEMENTS DU PIPELINE

Des stations de compression ont été identifiées à des endroits où la conception du débit à l'intérieur des stations serait trop complexe (dans des zones encombrées où l'on regroupe plusieurs installations) ou nécessiterait des interruptions sur les canalisations ou aux stations de compression de la canalisation principale de TransCanada. À ces emplacements, le pipeline devant être converti contournera la station de compression.

Les réalignements de pipeline autour de ces stations comprendront généralement :

- le retrait d'une section de conduite de 1 067 mm (DN 42) en amont et en aval des raccords qui se retrouvent en amont de la station de compression
- le capuchonnage du pipeline existant en amont et en aval de la station de compression

- l'installation d'une conduite de 1 067 mm (DN 42) autour de la station qui passe, au besoin, sous les autres lignes, et le raccordement de la conduite devant être convertie en amont et en aval de la station.

Le pipeline de conversion sera également réaligné autour des vannes de gaz de la canalisation principale suivantes en raison du remplacement de trois franchissements de rivières ou de la complexité des raccordements :

- MLV 36 de la Rivière Assiniboine
- MLV 65
- ~~MLV 74~~
- MLV 1214 et 1215 de la Rivière Madawaska
- MLV 1218 ~~et 1219~~ de la Rivière Rideau

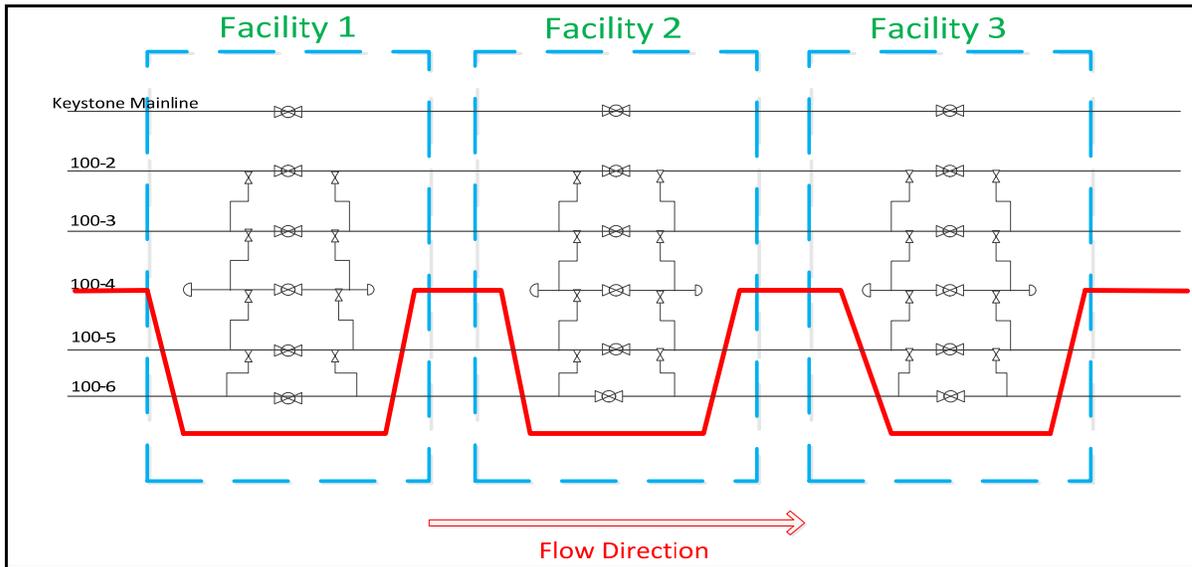
Dans ces cas, le pipeline de conversion sera réaligné afin de contourner complètement la vanne et les conduites de raccordement connexes. La vanne restera raccordée aux conduites de gaz existantes et restera en service.

Un programme d'essais hydrostatiques sera mis au point durant la phase de conception détaillée des nouveaux tronçons nécessaires.

Pour connaître l'étendue des travaux nécessaires aux réalignements autour des stations de compression et des vannes de gaz de la canalisation principale, consultez l'Annexe Vol 5-3.

La figure 3-2 présente un diagramme du réalignement du tracé autour de trois installations (stations de compression ou vannes de la canalisation principale).

Les conceptions types relatives aux modifications de réalignement sont énumérées au Tableau 3-3 et présentées dans les Annexes 5-11 à 5-14.



Anglais	Français
Facility	Installation
Keystone Mainline	Canalisation principale Keystone
Flow Direction	Sens du débit

Figure 3-2 : Réalignement du pipeline autour des stations de compression ou des vannes de la canalisation principale

Tableau 3-3 : Réalignement – Modifications des conceptions types

Tronçon	Sujet	Numéro de dessin de conception type	Annexe
Ligne des Prairies : ligne 100-4	Modification de réalignement des stations de compression	4721-01-ML-027-811	Vol 5-11
Ligne des Prairies : ligne 100-4	Modification de réalignement de la canalisation principale	4721-01-ML-027-826	Vol 5-12
Ligne du nord de l'Ontario : ligne 100-3	Modification de réalignement des stations de compression	4721-01-ML-027-814	Vol 5-13
Ligne du nord de l'Ontario : ligne 100-3	Modification de réalignement de la canalisation principale	4721-01-ML-027-835	Vol 5-14

Le Tableau 3-4 présente une liste préliminaire des stations de compression et des vannes de la canalisation principale autour desquelles il est prévu de réaligner le pipeline de conversion.

Les réalignements du tracé et les plans et profils d'origine, tels qu'approuvés par l'Office, sont fournis dans les Annexes Vol 5-15 à Vol 5-30.

Tableau 3-4 : Réalignements du tracé le long de la ligne de conversion

No de vanne de la canalisation principale	Nom de la station	Province	Coordonnées		Ligne de la canalisation principale de TransCanada	Longueur approx. (m)	Numéro de dessin PPLR d'origine <sup>1</sup>	Dessin de réalignement et numéro de dessin de profil	Renvoi aux annexes
			Latitude	Longitude					
MLV 5-4	Gabri	SK	50°36'27"N	108°42'24"O	Ligne des Prairies	659,6	ROW-S3-1	4721-08-ML-02-200	Vol-5-15
MLV 9-4	Herbert	SK	50°32'17"N	107°18'33"O	Ligne des Prairies	767,6	ROW-S4-3	4721-08-ML-02-201	Vol-5-16
MLV 13-4	Caron	SK	50°28'54"N	105°51'54"O	Ligne des Prairies	574,8	ROW-S6-1A/B	4721-08-ML-02-202	Vol-5-17
MLV 17-4	Regina	SK	50°23'35"N	104°24'35"O	Ligne des Prairies	574,8	ROW-S8-1	4721-08-ML-02-203	Vol-5-18
MLV 25-4	Moosemin	SK	50°12'27"N	101°29'09"O	Ligne des Prairies	382,4	ROW-S11-4A	4721-08-ML-02-204	Vol-5-19
MLV 30-4	Rapid City	MB	50°04'36"N	99°59'55"O	Ligne des Prairies	267,4	ROW-M3-4A/B	4721-08-ML-02-205	Vol-5-20
MLV 36-4 et longueur du franchissement de rivière	Rivière Assiniboine	MB	49°53'46"N	98°23'26"O	Ligne des Prairies	1 549,2	ROW-M6-2	4721-08-ML-02-206	Vol 5-21
MLV-41-4	Ile-des-Chênes	MB	49°43'10"N	96°58'55"O	Ligne des Prairies	779,9	HT-71-4-39	4721-08-ML-02-207	Vol 5-22
MLV 65-4	Poste des vannes de la canalisation principale	ON	48°56'09"N	90°08'34"O	Ligne du nord de l'Ontario	228,1	ROW-07-12	4721-08-ML-02-210	Vol 5-23
MLV 74-3	Poste des vannes de la canalisation principale	ON	49°07'52"N	88°17'41"O	Ligne du nord de l'Ontario	221,1	ROW-08-17	4721-08-ML-02-211	Vol-5-24
MLV 75-3	Nipigon	ON	49°17'40"N	88°05'54"O	Ligne du nord de l'Ontario	352,3	ROW-09-01	4721-08-ML-02-217	Vol 5-25
MLV 88-3	Calstock	ON	49°44'48"N	84°04'27"O	Ligne du nord de l'Ontario	147,9	XG-49-92 (Dispense de PPLR)	4721-08-ML-02-212	Vol-5-26
MLV 95-3	Kapuskasing	ON	49°23'24"N	82°26'22"O	Ligne du nord de l'Ontario	155,2	XG-26-92 (Dispense de PPLR)	4721-08-ML-02-213	Vol-5-27
MLV 105-3	Ramore	ON	48°25'03"N	80°20'18"O	Ligne du nord de l'Ontario	112,8	ROW-O16-6	4721-08-ML-02-214	Vol-5-28
MLV 1214-2 et 1215-2 franchissement de rivière	Rivière Madawaska	ON	45°24'27"N	76°29'26"O	Raccourci de North Bay	1 286,2	1200-1 Approbation PPLR GPL-T1-105-82 Autorisation de construction LP-T1-72-82	4721-08-ML-02-215	Vol 5-29

Numéro de vanne de la canalisation principale	Nom de station	Province	Coordonnées		Tronçon de la canalisation principale de TransCanada
			Latitude	Longitude	
MLV 62-4	Upsala	ON	49°02'02"N	90°30'39"O	Ligne du nord de l'Ontario
MLV 67-4	Emplacement de MLV	ON	48°58'12"N	89°33'22"O	Ligne du nord de l'Ontario
MLV 69-4	Eaglehead	ON	49°03'35"N	89°16'56"O	Ligne du nord de l'Ontario
MLV 71-4	Emplacement de MLV	ON	49°03'55"N	88°56'49"O	Ligne du nord de l'Ontario
MLV 72-4	Emplacement de MLV	ON	49°06'22"N	88°37'39"O	Ligne du nord de l'Ontario
MLV 77-4	Jellicoe	ON	49°40'46"N	87°35'39"O	Ligne du nord de l'Ontario
MLV 78-4	Emplacement de MLV	ON	49°42'13"N	87°24'39"O	Ligne du nord de l'Ontario
MLV 80-4	Geraldton	ON	49°48'13"N	86°45'28"O	Ligne du nord de l'Ontario
MLV 82-4	Emplacement de MLV	ON	49°48'01"N	86°31'43"O	Ligne du nord de l'Ontario
MLV 83-4	Emplacement de MLV	ON	49°47'25"N	86°06'53"O	Ligne du nord de l'Ontario
MLV 84-4	Klotz Lake	ON	49°47'37"N	85°51'23"O	Ligne du nord de l'Ontario
MLV 102-4	Potter	ON	48°52'17"N	80°53'36"O	Ligne du nord de l'Ontario
MLV 103-4	Emplacement de MLV	ON	48°39'05"N	80°42'09"O	Ligne du nord de l'Ontario
MLV 110-4	Haileybury	ON	47°26'49"N	79°45'53"O	Ligne du nord de l'Ontario
MLV 111-4	Emplacement de MLV	ON	47°11'15"N	79°43'51"O	Ligne du nord de l'Ontario

### 3.4 MODIFICATIONS AUX STATIONS DE COMPTAGE DE GAZ

Sur la ligne des Prairies, ~~deux-trois~~ stations de comptage de la canalisation principale de TransCanada seront déconnectées de la ligne 100-4 afin d'aider à la conversion vers le transport du pétrole. La continuité de l'approvisionnement en gaz sera maintenue grâce à l'utilisation des lignes de transport de gaz parallèles.

Le long de la LNO, ~~deux-quatre~~ stations de comptage seront déconnectées de la ligne 100-3 afin d'aider à la conversion vers le transport du pétrole. La continuité de l'approvisionnement en gaz sera maintenue grâce à l'utilisation des lignes de transport de gaz parallèles.

Le long du raccourci de North Bay, neuf stations de comptage seront déconnectées de la ligne 1200-2 afin d'aider à la conversion vers le transport du pétrole. La continuité de l'approvisionnement en gaz sera maintenue grâce à l'utilisation des lignes de transport de gaz parallèles.

Pour consulter une liste préliminaire des emplacements où des stations de comptage seront isolées du pipeline devant être converti, voir le Tableau 3-7.

**Tableau 3-7 : Emplacements préliminaires des modifications aux stations de comptage**

Numéro d'identification	Nom de la station de comptage	Type	Emplacement	Province	Coordonnées	
					Latitude	Longitude
<a href="#">MLV 9-4 + 0.000</a>	<a href="#">Herbert<sup>1</sup></a>	<a href="#">Réception</a>	<a href="#">Herbert</a>	<a href="#">SK</a>	<a href="#">50°32'17"N</a>	<a href="#">107°18'33"O</a>
MLV 16-4 + 0.000	Grande Coulee	Réception	Grand Coulee	SK	50°24'08"N	104°46'45"O
MLV 36-4 + 28.300	Carman	Ventes	Carman	SK	49°50'46"N	98°00'21"O
MLV 49-3 + 6.667	Robinet Kenora East	Ventes	Kenora	ON	49°48'02"N	94°24'08"O
<a href="#">MLV 88 + 0.000</a>	<a href="#">Calstock<sup>1</sup></a>	<a href="#">Ventes</a>	<a href="#">Calstock</a>	<a href="#">ON</a>	<a href="#">49°44'48"N</a>	<a href="#">84°4'27"O</a>
MLV 92-3 + 27.500	Robinet Cargill	Ventes	Cargill London	ON	49°30'58"N	82°49'31"O
<a href="#">MLV 95-3 + 0.000</a>	<a href="#">Kapusking<sup>1</sup></a>	<a href="#">Ventes</a>	<a href="#">Kapusking</a>	<a href="#">ON</a>	<a href="#">49°23'24"N</a>	<a href="#">82°26'22"O</a>
MLV 1203-2 + 0.000	Robinet Rutherglen	Robinet	Bonfield	ON	46°15'37"N	79°01'59"O
MLV 1203-2 + 14.888	Calvin	Ventes	Calvin	ON	46°16'53"N	78°51'30"O
MLV 1204-2 + 0.000	Robinet Mattawa	Robinet	Mattawa	ON	46°17'12"N	78°41'09"O
MLV 1208-2 + 0.000	Robinet Deep River	Robinet	Deep River	ON	46°04'45"N	77°31'04"O
MLV 1209-2 + 0.000	Robinet Chalk River	Robinet	Chalk River	ON	46°00'28"N	77°26'04"O
MLV 1210-2 + 2.440	Petawawa	Livraison	Petawawa	ON	45°52'05"N	77°16'01"O
MLV 1213-2 + 0.000	Haley Station	Ventes	Hailey Station	ON	45°33'05"N	76°45'35"O
MLV 1217-2 + 0.000	Richmond	Ventes	Richmond	ON	45°13'06"N	75°55'33"O
MLV 1219-2 + 0.000	Robinet Kemptville	Robinet	Kemptville	ON	45°05'55"N	75°36'48"O

**Remarque:**  
 1. [Les modifications apportées aux stations de comptage sont nécessaire aux emplacements sélectionnés en raison de réalignements d'emplacement.](#)

Pour plus de détails concernant le travail de déconnexion nécessaire pour chacune des conversions des stations de comptage, consultez l'Annexe Vol 5-3. Les conceptions types relatives aux modifications de déconnexion des stations de comptage sont énumérées au Tableau 3-8, et présentées aux Annexes Vol 5-35 à Vol 5-37.

**Tableau 3-8 : Modifications des conceptions types – Déconnexion des stations de comptage**

Tronçon	Sujet	Numéro de dessin de conception type	Annexe
Ligne des Prairies : ligne 100-4	Modifications de déconnexion des stations de comptage du tronçon des Prairies	4721-01-ML-07-840	Vol 5-35
Ligne du nord de l'Ontario (LNO) : ligne 100-3	Modifications de déconnexion des stations de comptage du tronçon de la LNO	4721-01-ML-07-841	Vol 5-36
Raccourci de North Bay (RNB) : ligne 1200-2	Modifications de déconnexion des stations de comptage du tronçon du RNB	4721-01-ML-07-842	Vol 5-37

**Tableau 2-1: Propriété des terrains le long de l'emprise du pipeline (suite)**

Type de terrain	Pourcentage approximatif de terrains traversés <sup>1</sup>	Longueur <sup>1</sup> (km)
<b>Tronçon du Nouveau-Brunswick<sup>3</sup></b>		
Privé (tenure franche)	68	282,5
Provincial (Couronne)	32	133,0
Fédéral	0	0,0
Municipal	0	0,0
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>415,5</b>
<b>Totaux pour le Projet</b>		
Privé (tenure franche)	–	2 794,4
Provincial (Couronne)	–	1 565,5
Fédéral	–	51,2
Municipal	–	122,0
Total des nouveaux tronçons de la canalisation principale <sup>2,3</sup>	–	1 587,5
Total des tronçons à convertir <sup>5,6</sup>	–	3 006,2
<b>GRAND TOTAL</b>		<b>4 593,7</b>
Remarques :		
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les données présentées dans ce tableau sont en date du 6 juin 2014.</li> <li>2. Le total pour le tronçon des Prairies comprend la canalisation latérale de Cromer.</li> <li>3. Le total pour le tronçon du Québec comprend les canalisations latérales de Montréal et de Lévis et les pipelines d'interconnexion. Le total pour le tronçon du Nouveau-Brunswick comprend les pipelines d'interconnexion.</li> <li>4. Au Québec, les terres de la Couronne (provinciales) comprennent les terres publiques appartenant au ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques (nouvelle désignation du MDDEFP), au ministère des Ressources naturelles (MRN) et à d'autres ministères ou organismes provinciaux (p. ex., ministère des Transports, Hydro-Québec).</li> <li>5. Le tronçon des Prairies et les raccourcis de l'Ouest de l'Ontario, du Nord de l'Ontario et de North Bay comptent environ <u>9,2-5,4</u> km de nouveau pipeline pour répondre aux besoins des tracés réorientés. De ce nombre, environ <u>4,9-1,4</u> km sont situés sur des terrains appartenant actuellement à TransCanada PipeLines Limited.</li> <li>6. À l'exception de la canalisation latérale de Cromer et des tronçons supplémentaires pour répondre aux besoins des tracés réorientés, les terrains utilisés pour le tronçon des Prairies et les tronçons de l'Ouest de l'Ontario, du Nord de l'Ontario et du raccourci de North Bay ont préalablement été acquis pour la canalisation principale de TransCanada. Les droits sur ces terrains seront cédés à Énergie Est.</li> </ol>		

## 2.2 EXIGENCES RELATIVES AUX EMPRISES

Énergie Est acquerra des emprises supplémentaires pour la construction, l'exploitation et l'entretien des nouveaux tronçons de la canalisation principale, des canalisations latérales, des interconnexions et des installations connexes. De plus, des aires de travail temporaires seront utilisées pour la construction des pipelines et des installations connexes.

Tableau 4-5 : Résumé des préoccupations et des réponses – Québec (suite)

Enjeu/Intérêt	Partie prenante	N° de registre	Solutions proposées	Référence
Imputabilité financière d'Énergie Est en cas de déversement	Lanoraie	198393	Énergie Est va prendre responsabilité de gérer une intervention en cas de déversements sur le système du pipeline et défraiera les coûts nécessaires pour remédier aux dommages environnementaux ou matériels qui seraient causés par un déversement provenant de ses infrastructures. Les lois exigent que TransCanada assume l'entière responsabilité de la gestion des déversements et qu'elle défraie les coûts des dommages résultant de déversements, d'accidents ou de défaillances dont elle est la cause. TransCanada a souscrit une assurance responsabilité civile générale couvrant les incidents comme les fuites de pipeline qui pourraient léser des tierces parties. .	Volume 3 Section 4.3
	MRC de Kamouraska	170441		
<a href="#">Assurance responsabilité civile</a>	<a href="#">Fondation québécoise pour la protection du patrimoine naturel (FQPPN)</a>	<a href="#">160739</a>		
Délai à communiquer l'information sur le projet	MRC de Kamouraska	170441	Énergie Est a noté cette observation et s'emploiera désormais à fournir l'information en temps opportun. Activités de participation en cours à l'égard de cette collectivité.	S.O.
Effets du projet sur les terres et les activités agricoles	Cap-Saint-Ignace	191387	Les rencontres se poursuivent pour échanger l'information disponible et faire le point sur le Projet. Pour une évaluation des effets potentiels de la construction et de l'exploitation du Projet sur l'environnement, voir l'ÉES. L'évaluation des effets potentiels portait sur les composantes biophysiques et socioéconomiques suivantes :	ÉES
	MRC de Montcalm	159258		
	MRC de Vaudreuil-Soulanges	180041		
Effets des activités de construction	MRC de Vaudreuil-Soulanges	180041	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Environnement atmosphérique</li> <li>• Environnement acoustique</li> <li>• Ressources en eau de surface</li> <li>• Ressources en eau souterraine</li> <li>• Poisson et habitat du poisson</li> <li>• Sols et terrain</li> <li>• Végétation et terres humides</li> <li>• Faune et habitat faunique</li> <li>• Occupation du territoire et utilisation des ressources</li> <li>• Ressources patrimoniales</li> <li>• Ressources paléontologiques</li> <li>• Usage des terres et des ressources à des fins traditionnelles</li> <li>• Emploi et économie</li> <li>• Infrastructure et services</li> <li>• Bien-être social et culturel</li> <li>• Santé humaine et esthétique visuelle</li> </ul>	
Construction du pipeline	MRC de Vaudreuil-Soulanges	190483		
Effets sur les terres boisées	MRC de Témiscouata	171222		
	MRC des Moulins	116601		
	Saint-Sulpice	180549		
Protection de l'environnement	Lanoraie	198393		
	MRC de Vaudreuil-Soulanges	180041		

Enjeu/Intérêt	Partie prenante	N° de registre	Solutions proposées	Référence
			<ul style="list-style-type: none"> <li>Énergie Est révisera l'évaluation des effets et les mesures d'atténuation proposées aux municipalités qui ont exprimé leurs inquiétudes quant aux effets sur l'environnement.</li> </ul>	
Effets de la construction	MRC de Vaudreuil-Soulanges	180041	<p><u>Les rencontres se poursuivent pour échanger l'information disponible et faire le point sur le Projet. Pour une évaluation des effets potentiels de la construction et de l'exploitation du Projet sur l'environnement, voir l'ÉES. L'évaluation des effets potentiels portait sur les composantes biophysiques et socioéconomiques suivantes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><u>Environnement atmosphérique</u></li> <li><u>Environnement acoustique</u></li> <li><u>Ressources en eau de surface</u></li> <li><u>Ressources en eau souterraine</u></li> <li><u>Poisson et habitat du poisson</u></li> <li><u>Sols et terrain</u></li> <li><u>Végétation et terres humides</u></li> <li><u>Faune et habitat faunique</u></li> <li><u>Occupation du territoire et utilisation des ressources</u></li> <li><u>Ressources patrimoniales</u></li> <li><u>Ressources paléontologiques</u></li> <li><u>Usage des terres et des ressources à des fins traditionnelles</u></li> <li><u>Emploi et économie</u></li> <li><u>Infrastructure et services</u></li> <li><u>Bien-être social et culturel</u></li> <li><u>Santé humaine et esthétique visuelle</u></li> </ul> <p><u>L'ÉES décrit également les mesures d'atténuation relatives aux effets de chacune de ces composantes valorisées. Énergie Est révisera l'évaluation des effets et les mesures d'atténuation proposées aux municipalités qui ont exprimé leurs inquiétudes quant aux effets sur l'environnement. Énergie Est aura aussi des inspecteurs environnementaux sur le site durant la construction et installation du pipeline afin de surveiller les activités pour conformité avec les engagements réglementaires et les mesures d'atténuation tel que souligné dans le EPP (ÉES Volume 8).</u></p>	<p><u>ÉES :</u>  <u>Volume 8</u></p>
Construction du pipeline	MRC de Vaudreuil-Soulanges	190483		
Protection de l'environnement	Lanoraie	198393		
	MRC de Vaudreuil-Soulanges	180041		
Protection de l'environnement (suite)	<u>MRC d'Autray</u>	<u>207045</u>		

Tableau 4-5 : Résumé des préoccupations et des réponses – Québec (suite)

Enjeu/Intérêt	Partie prenante	N° de registre	Solutions proposées	Référence
			<p>L'espace entre le bord du toit flottant et la paroi fixe du réservoir sera obturé par un joint d'étanchéité primaire et un joint d'étanchéité secondaire, ce qui réduira encore davantage l'émission de vapeurs et le risque d'incendie.</p> <p>Des racleurs montés sur le joint périphérique essuieront les parois internes du réservoir lors de l'abaissement du toit afin de réduire la quantité de pétrole restant sur les murs et exposée à l'atmosphère.</p> <p><b>Complexe du terminal maritime</b></p> <p>Le complexe du terminal maritime de Cacouna sera doté d'un système de gestion des vapeurs qui recueillera les vapeurs qui s'échappent de la soute durant le chargement du pétrole et les ramènera vers l'estran, où elles seront détruites.</p> <p>Pour les effets potentiels sur la qualité de l'air, voir l'ÉES, volume 2, partie D, section 2 et volume 4, partie A, section 2. D'autres mesures d'atténuation proposées sont également envisagées : doter les réservoirs de caractéristiques qui favoriseront la réduction des émissions ou encore utiliser des unités de combustion de la vapeur pour réduire les émissions malodorantes de composés organiques et sulfurés en incinérant les vapeurs présentes dans la soute ou formées durant le chargement de pétrole. Énergie Est examinera l'évaluation des effets et des mesures d'atténuation proposées avec les municipalités qui ont exprimé des préoccupations quant aux effets sur la qualité de l'air.</p>	
Protection des sources d'eau potable, des terres humides et des réserves écologiques	Lanoraie	196019	<p>Énergie Est intégrera des caractéristiques de conception éprouvées et un programme de gestion de l'intégrité pour assurer une exploitation sécuritaire dans les zones situées à proximité de ressources d'eau importantes. Voici les principales caractéristiques de ce programme :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• dispositif de confinement secondaire dans les stations de pompage et les terminaux de réservoirs;</li> <li>• pose de vannes destinées à protéger les lacs, les rivières et les sources d'eau potable;</li> <li>• surveillance des opérations et patrouilles chargées de déceler les problèmes potentiels le long du pipeline;</li> <li>• détection des fuites et surveillance du pipeline.</li> </ul>	ÉES, volume 2 Partie D ÉES, volume 6 ÉES, volume 8 Demande, volume 4
	<a href="#">Brownsburg-Chatham</a>	116121		
	<a href="#">Municipalité Régionale du Comté (MRC) d'Argenteuil</a>			
	MRC D'Autray	207045		
	MRC de Vaudreuil-Soulanges	121560 180041		
	MRC de l'Assomption	120432		
<a href="#">Impact sur le patrimoine naturel de Saint-Augustin-de-Desnaures</a>	<a href="#">Fondation québécoise pour la protection du patrimoine naturel (FQPPN)</a>			